

Ordre du jour

- Exercice des délégations accordées à Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1°/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 décembre 2024.

Comptabilité - Finances

2°/ Régie des concessions au cimetière communal : création de nouveaux tarifs.

Urbanisme - Aménagements

3°/ BRL : convention d'hébergement d'antenne radio destinée à la télérelève des compteurs d'eau.

4°/ ENEDIS : convention de servitudes.

5°/ Agence Technique Départementale de l'Aude : convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi et l'entretien des ouvrages d'art communaux.

6°/ Dénomination d'un passage.

7°/ Commission communale pour l'accessibilité : rapport annuel 2024.

Affaires scolaires - Petite enfance

8°/ Fusion de l'école maternelle Alphonse Daudet et de l'école élémentaire André Pic.

9°/ Caisse d'Allocations Familiales : approbation des nouveaux barèmes.

Ressources humaines

10°/ Modification du tableau des effectifs.

Divers

11°/ Destruction de livres hors d'usage.

- Motion de soutien au classement du sauvetage en mer au patrimoine immatériel de l'UNESCO.

- Motion de soutien pour le maintien des forces de sécurité sur les territoires littoraux en saison estivale.